

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 DECEMBRE 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2022.161

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	25	Pour :	25
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 7 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le treize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline CHALLET, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : M. Félix MANERO pouvoir à M. Patrick FERRARI, M. Bertrand DEBUISSER pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD, Mme Caroline ANDREU pouvoir à M. Daniel THOMAS, M. Jean-Jacques BECHENY pouvoir à M. Thierry RAFAZINE, Mme Marie CLAIREFOND pouvoir à Mme Christine MERLE-JOSE, Mme Nelly DENES pouvoir à Mme Monique PONS, M. Alexis FRIGOUL pouvoir à Mme Caroline CHALLET, M. Laurent TALBOT pouvoir à M. Francis MUSARD, Mme Hélène TOULY pouvoir à Mme Annette BALAGUE.

Absent(s) excusé(s) : Mme Valérie VIGNE, Mme Lylia CHALLAL, Mme Thérèse FOISSAC, Mme Mireille OVADIA.

Secrétaire de séance : Mme ARMENGAUD.

Objet de la délibération : APPROBATION DE LA CONVENTION TRIENNALE AVEC LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE

Exposé :

La Médiathèque départementale est un partenaire précieux de la médiathèque Luciano Sandron depuis de nombreuses années.

La convention précédemment signée avec la Médiathèque départementale arrive à son terme. Il

est proposé de la renouveler à l'identique, à savoir de rester sur une *convention de services*.

Cette convention permettra ainsi de continuer à bénéficier de l'accès à l'ensemble de l'offre de la Médiathèque départementale (prêt de documents et offre de formation notamment) ainsi qu'à une animation prise en charge au minimum tous les deux ans, un abonnement à la base Electre et l'accès à Media31, la bibliothèque numérique de la Médiathèque départementale pour les adhérents de la médiathèque d'Aucamville.

Cela engage la ville sur les éléments suivants :

- Budget minimal de 2 euros annuels par habitant : 1.5 pour l'achat de documents et 0.5 euro sur le volet animation.
- Une amplitude horaire minimale de 18h hebdomadaire.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de convention,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1611-4 et L 2311-7,

Entendu l'exposé de M. IGOUNET, Deuxième Adjoint, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver le principe de la convention de service liant la Médiathèque départementale de la Haute-Garonne et la mairie d'Aucamville, pour une durée de trois ans.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention triennale.

Le Maire,

Gérard ANDRE

Document signé électroniquement